Département de **CHARENTE-MARITIME**
Commune de **BREUILLET**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 15 septembre
Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 septembre 2016.

PRÉSENTS : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Michel-Claude RENAULT, Sylvie MAYEUR, Claude ALBANESE, Raymond COUPLET, Bernard MARIE-TRIDEAU, Patrick JEULIN, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Gwénaëlle GUÉLIN, Dominique VAUVELLE, Laurent LAMBROT, Diane BRÉJON, Claudette MÉNARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Jacky DUPRÉ (pouvoir à Michel-Claude RENAULT), Christelle JEANPERT (pouvoir à Patrick JEULIN), Monique LENORMAND (pouvoir à Stéphane BREUIL), Véronique BESNIER (pouvoir à Laurent LAMBROT).

ABSENTS : Evelyne DEVIERRE, Pauline GROUSSET, Jean-Pierre GAUVRIT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique RENAUD.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2016

Le compte-rendu est adopté par 18 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » (S. RANALLETTA et D. BRÉJON, absents lors de cette séance).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retirer de l'ordre du jour la délibération n° 4 relative à la demande de fonds de concours de la CARA pour les travaux de rénovation intérieure et d'agrandissement des locaux de l'accueil périscolaire.
Accord de l'assemblée.

1 / CM 15-09-2016	***Affaires Générales* – Convention d'adhésion au groupement local de commandes pour la passation de marchés d'achats de denrées alimentaires et de produits d'entretien sur le territoire de la CARA.**

(Rapporteur : Sylvie MAYEUR)

À l'initiative de la CARA, les différents responsables et gestionnaires d'établissements scolaires et des collectivités locales du territoire se sont réunis pour étudier l'opportunité d'organiser un groupement de commandes alimentaires sur le Pays Royannais afin de permettre une réduction des coûts d'achat des denrées et de développer une filière en circuits courts de proximité.

Ce groupement de commandes sera opérationnel au 1er janvier 2017. Il sera composé de 21 lots sur lesquels les établissements et collectivités pourront se positionner en termes de produits, de volumes et de fréquence d'achats, pour la totalité du marché ou seulement pour un ou plusieurs lots.

La CARA assurera la mission de coordonnateur du groupement de commandes et organisera la procédure de consultation :

- assistance à la définition des besoins,
- mise en œuvre de la procédure de consultation (réunions de la commission d'appel d'offres, notifications, publications...),
- analyse des offres,
- organisation des tests de produits.

L'adhésion annuelle maximum au groupement s'élève à 150 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » (Véronique BESNIER et Laurent LAMBROT) et 2 « ABSTENTIONS » (Dominique VAUVELLE et Diane BRÉJON),

- autorise l'adhésion de la commune de BREUILLET au groupement local de commandes pour la passation de marchés d'achats de denrées alimentaires et de produits d'entretien sur le territoire de la CARA,
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes telle qu'annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

2 / CM 15-09-2016	***Affaires Générales* – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la salle multiculturelle.**

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

À l'issue de la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre de niveau esquisse, l'agence *MG+ Architecture* a été retenue pour la reconstruction de la salle multiculturelle, pour un montant d'honoraires de 103 675,00 € HT sur la base d'une estimation prévisionnelle du maître d'ouvrage de 1 100 000 € HT.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été établi à prix provisoire, le forfait définitif de rémunération étant fixé à la validation de la phase Avant-Projet Définitif.

Le montant retenu pour la base de rémunération s'élevant à 1 237 211,88 € HT, le forfait de rémunération définitif est porté à 116 058,37 € HT.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT et Diane BRÉJON),

- approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction de la salle multiculturelle avec l'agence *MG + Architecture*, mandataire d'un groupement solidaire, pour un montant de 12 383,37 € HT, réparti entre le mandataire et ses cotraitants. Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 116 058,37 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre annexé à la présente délibération.

3 / CM 15-09-2016	***Affaires Générales* – Convention avec la commune de SAINT-SULPICE-DE-ROYAN relative à la réalisation de travaux de voirie au Chemin du Bois du Bot.**

Les communes de BREUILLET et de SAINT-SULPICE-DE-ROYAN ont décidé de procéder aux travaux de réfection du chemin du Bois du Bot, situé en limite des deux collectivités.

La commune de BREUILLET assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et fera l'avance du montant total des travaux chiffrés à 7 578,90 € HT.

La commune de SAINT-SULPICE-DE-ROYAN participera à hauteur de 50 % du montant total hors taxes des travaux.

Il est nécessaire d'encadrer les modalités juridiques et financières de la réalisation de ces travaux au sein d'une convention entre les deux communes.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5 / CM 15-09-2016	***Finances* – Demande de subvention à la CARA dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

La commune a confié à la Compagnie des Eaux de Royan l'élaboration de son Schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SDECI).

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la participation financière de la CARA à hauteur de 50 % du montant de la prestation qui s'élève à 6 788,00 € HT.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de solliciter la participation financière de la CARA à hauteur de 50 % dans le cadre de l'élaboration du SDECI et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette demande.

<u>Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal</u> :

N°	Date	Objet	Montant
2016 / 28	26/07/2016	Assistance pour élaboration du Schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie. *CER – Vaux-sur-Mer*	6 788,00 € HT (8 145,60 € TTC)
2016 / 29	04/08/2016	Remplacement d'un poteau incendie, route de l'Église. *CER – Vaux-sur-Mer*	1 980,80 € HT (2 376,96 € TTC)
2016 / 30	30/08/2016	Salle Multiculturelle : mission de Coordination S.P.S. (Sécurité et Protection de la Santé). *VIGEIS 17 – Saintes*	2 006,25 € HT (2 407,50 € TTC)
2016 / 31	01/09/2016	Création d'une halte-garderie : mission de Coordination S.P.S. *VIGEIS 17 - Saintes*	1 081,75 € HT (1 298,10 € TTC)
2016 / 32	06/09/2016	École élémentaire : acquisition d'ordinateurs portables. *AD-Micro – La Tremblade*	1 632,32 € HT (1 958,78 € TTC)
2016 / 33	07/09/2016	Accueil périscolaire : rénovation intérieure et agrandissement des locaux. *Entreprises retenues lors de la « commission MAPA » du 08/08/2016 : ERBTP, LEDENT, REGONDEAU, GAULT, ROY ELEC 17, DELAGE, RENOU-GUIMARD, RENOU REDONDEAU*	96 939,57 € HT (116 327,48 € TTC)

Séance levée à 21 h 30
Affichage le 21/09/2016

Le Maire,
Jacques LYS